



## ABC WAREMME

# Les engagements du Club

## Introduction

L'ABC Waremmé a décidé de se doter d'un ensemble de chartes qui se veulent un résumé du comportement attendu de la part des intervenants majeurs dans la vie du Club : joueurs, entraîneurs, délégués ou parents. Ces chartes feront l'objet d'une communication sur le site internet du club et/ou d'un rappel en début de saison :

- Chaque entraîneur transmettra les informations de la charte joueurs à chaque membre de son équipe de préférence en présence d'un membre du Comité lors d'un des premiers entraînements de l'année.
- La Direction Technique communiquera à chaque coach le contenu de la charte entraîneurs en début de saison de préférence en présence d'un membre du Comité. Cette charte constituant une sorte de contrat entre le coach et le Club, elle n'est pas publiée comme les autres chartes..
- La charte des parents sera communiquée en début de saison par mail via un membre du Comité ou faisant référence au site web du Club.
- Les autres chartes éventuelles seront communiquées au public cible par l'intermédiaire d'un membre du Comité.

Tout parent, délégué, entraîneur ou joueur est autorisé signaler les manquements à ces chartes qui impacte d'autres membres ou le Club en général. Le Comité se réserve le droit d'intervenir auprès de la personne concernée ou de ses responsables légaux. Le Club s'autorise aussi à faire participer le joueur, parent, délégué ou entraîneur au paiement d'éventuelles amendes administratives occasionnées par l'envoi d'un rapport à la Fédération.

## Valeurs du Club

Le Club veut faire vivre en son sein les valeurs suivantes :

- Esprit d'équipe
- Respect (du coach, des coéquipiers, des arbitres, des adversaires, du Club)
- Culture de l'effort
- Honnêteté

## Communications

Les engagements du Club sont publiés sur le site internet de l'ABC Waremmé, au même titre que les chartes des joueurs / joueuses, des parents et des délégués. Il en va de même pour la Politique de Confidentialité et de Protection des données (Règlement Européen appelé « RGPD »).

En matière de communication, il est bon de se souvenir que :

- Chacun représente le Club. Il faut en tenir compte lors des échanges avec des tiers.
- Les déclarations sur les différents media doivent s'en tenir au match ou à des propos généraux. Les déclarations sur l'organisation de l'équipe ou du Club sont du ressort du Coach et de la Direction Technique.

## Engagements du Club

Le Club s'engage à fournir un environnement épanouissant et stimulant pour les joueurs et joueuses, en particulier pour les enfants dans la pratique de leur sport.

Pour les membres concernés, le Club s'engage à honorer le défraiement du mois précédent dans les 10 jours du mois suivant. En cas d'absences aux entraînements/matches dépassant le cadre exceptionnel (répétition/absence d'avertissement...), le défraiement peut être réduit en conséquence.

Le Club s'engage à assurer la présence du coach à la majorité des entraînements et des matches. En cas d'empêchement, le club cherchera une alternative.

Le Club cherchera à compléter le planning des matches par la participation à des matches amicaux.

Le Club aura une attitude ouverte et transparente vis-à-vis de chacun et facilitera le dialogue entre les parties prenantes lors de conflits éventuels.